

Consultation publique. Solidarité et inclusion sociale.

MÉMOIRE transmis à la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par les membres de la Table de concertation sur la Pauvreté aux Îles-de-la-Madeleine. 29 janvier 2016

Madame, monsieur,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du document d'appels de mémoires relativement à l'élaboration d'un 3^{ième} Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'Inclusion sociale. Nous apprécions l'occasion qui nous est offerte de vous faire part des observations et suggestions des membres de la *Table de concertation sur la pauvreté* aux Îles-de-la-Madeleine.

Par la présente, à partir de notre expérience de concertation et de nos pratiques contre la pauvreté, nous souhaitons, pour contrer la pauvreté et en atténuer les impacts, vous faire connaître quelques-unes des réalités d'un territoire rural éloigné, les Îles-de-la-Madeleine, et vous suggérer quelques actions qui nous paraissent devoir faire partie du prochain Plan d'action gouvernemental.

QUELQUES RÉALITÉS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

A. La Table de concertation sur la pauvreté aux Îles-de-la-Madeleine

La Table de concertation sur la Pauvreté aux Îles existe depuis près de 20 ans. Elle regroupe une vingtaine de personnes provenant d'organismes de santé, sociaux et communautaires du milieu (courte présentation en annexe 1).

La Table de concertation sur la Pauvreté aux Îles a contribué en 2007 à la mise en place d'un guichet unique à Entraide communautaire des Îles inc., organisme communautaire créé au début des années 1990. Cet organisme communautaire autonome a la responsabilité de la gestion de l'ensemble des demandes d'aide, tant alimentaires que pour les autres besoins d'ordre économique (exception faite des demandes en provenance du secteur de l'est des Îles où le Fonds d'entraide de Grande-Entrée assume cette responsabilité). Depuis 1995, le centre des femmes La Sentinelle et la Table de concertation des organismes communautaires des Îles se préoccupait aussi de la sécurité alimentaire dans l'archipel et soutenait l'organisation d'ateliers de cuisines collectives. En 2007, l'organisme Cuisine collective Îles-de-la-Madeleine était créé en tant qu'organisme communautaire autonome.

Au cours des dernières années, la Table a aussi contribué à l'organisation de diverses activités de sensibilisation auprès de la population et auprès des différents partenaires du milieu (Ex. : messages radiophoniques, rencontres de sensibilisation, journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté, etc.). Elle a été présente dans les événements touchant les situations de la pauvreté sous différents aspects aux Îles-de-la-Madeleine (partenariat dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée, réaction à la réforme de l'assurance-emploi, avis sur la réglementation du prix du lait, etc.)

B. Démographie¹

- La **population** des Îles-de-la-Madeleine se chiffre, en 2011, à 12 781 personnes. L'archipel enregistre une diminution de 0,3 % par rapport à 2001. Toutefois, les localités des extrémités de l'archipel dénotent une décroissance de l'ordre de 12,5 %. Pour la même décennie l'ensemble du Québec présente une augmentation de 9,2 %.
- La population des Îles est «vieillissante». On compte, en 2011, 2 385 **personnes âgées** de 65 ans et plus, une augmentation de 18 % par rapport à 2006. La population aînée représente en 2011 quelque 19 % de la population totale. On estime, qu'en 2031, elle pourrait constituer 37 % de la population (5 029 personnes). Au Québec, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus devrait se situer, en 2031, à 26 %.
- L'archipel compte 3 980 **familles**². De ce nombre, 555 familles (14 %) sont monoparentales et 435 de celles-ci (78 %) ont un parent de sexe féminin.
- Du point de vue de la **scolarité**, les Îles-de-la-Madeleine accusent une sous-scolarisation générale (taux de scolarisation de 63 % v/s 78 % au Québec) qui se traduit par un nombre important de personnes sans diplôme aucun (37 % de la population âgée de 15 ans et plus v/s 18 % au Québec), et par un faible taux d'obtention de diplômes universitaires (7,5 % v/s 18 % au Québec).
- Du point de vue de l'**emploi**, les Madelinots se distinguent de l'ensemble du Québec. Ils sont hautement actifs (19,5 %) dans les professions liées à l'exploitation des *Ressources naturelles, agriculture et production connexe* et à la *Fabrication et services d'utilité publique* (6,8 % pour l'ensemble du Québec). À contrario, ils sont moins présents dans les groupes professionnels *Gestion et Affaires, finances et administration* (16 % v/s 26,4 %). Il est à noter que les emplois dans le Secteur primaire et de la Transformation sont majoritairement **saisonniers**, demandent moins de qualifications et offrent souvent un taux de salaire proche du **salaire minimum**.
- Le **revenu moyen des particuliers** est, en 2011, de 28 796 \$ aux Îles³ et de 36 352 \$ au Québec; un écart de - 7 556 \$ entre les Îles et le Québec.
- En 2011, près des deux tiers (64 %) des **aînés bénéficiaient du Supplément de revenu garanti**, une proportion nettement supérieure à celle des aînés du Québec (45 %).

¹ Ces données proviennent d'un document produit par le service d'organisation communautaire du CLSC / CISSS des Îles. Mai 2015.

² On définit une famille comme étant un couple ou un parent vivant avec au moins 1 enfant

³ Selon les données partielles de Statistique Canada, le revenu moyen des particuliers de Grande-Entrée et de Havre-Aubert serait de 24 000 \$ alors que celui de Cap-aux-Meules serait de 34 000 \$, confirmant les inégalités territoriales.

- Basé sur la mesure de **faible revenu après impôt**, la fréquence de faible revenu est nettement élevée chez les personnes de 65 ans et plus. Elles sont près de 40 %, soit 2 fois plus que dans l'ensemble du Québec, à présenter un faible revenu après impôt.

C. Extraits de la Planification stratégique en développement social 2014-2017 :

Grâce à l'entente *Alliance pour la Solidarité et l'Inclusion sociale*, il a été possible de mobiliser le milieu, d'adopter une approche intégrée et de réunir les principaux acteurs de la communauté au sein d'un Comité de développement social aux Îles (réunissant les milieux municipal, de l'éducation, de la santé, de l'emploi et communautaire). Un plan d'action ayant la couleur des priorités locales, basé sur des enjeux et des besoins qui sont propres aux communautés locales, avec les ressources disponibles et mobilisées du milieu, a permis de mettre en œuvre et de coordonner une diversité d'actions qui font une différence pour atténuer les inégalités du territoire des Îles de la Madeleine.

Lors de l'élaboration de la planification stratégique en développement social aux Îles-de-la-Madeleine, menée sous l'égide de l'Approche territoriale intégrée (ATI) et de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale (APIS), deux des quatre constats retenus concernent directement la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ce sont :

1. Plusieurs Madelinots vivent de l'insécurité liée au contexte socio-économique actuel. Ainsi, les états de fait identifiés en 2013 se sont accentués :

- L'ensemble des demandes d'aide financière pour couvrir les besoins primaires ont augmenté de 37 % entre 2012-2013 et 2014-2015; parmi celles-ci, les demandes de dépannage alimentaire ont augmenté de plus de 50 %⁴; travailleurs à faible revenu, personnes âgées et personnes inaptes au travail forment les principaux demandeurs d'aide;
- Les ateliers de Cuisine collective des Îles sont de plus en plus achalandés; des catégories de gens nouveaux s'ajoutent à chaque année;
- Les demandes au Service d'aide à l'emploi ont non seulement augmenté, mais la détresse des clients a été palpable dans les dernières années;
- Les demandes d'aide liées à l'anxiété ont augmenté pour les adultes au CLSC;
- La majorité des emplois demeurent saisonniers (tourisme et secteur primaire notamment pêche et transformation);
- Les conditions de travail sont précaires, les conditions imposées par l'accès à la Réforme de l'Assurance emploi sont difficiles à atteindre et la Réforme a réduit la durée du programme;

⁴ Statistiques d'Entraide communautaire des Îles

2. L'offre de logements sur le territoire ne répond pas aux besoins de la population.

- Il y a un manque de logements collectifs, abordables, adaptés aux revenus mais aussi aux conditions de santé et d'autonomie des personnes âgées;
- Il y a, en général, un manque de logements accessibles, abordables et disponibles à l'année; les jeunes, les jeunes familles et les personnes seules représentent les groupes les plus vulnérables vis-à-vis l'accès à la propriété ou au logement;

QUELQUES COMMENTAIRES SUR LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

Bien que concernés par les réalités de la pauvreté (préjugés, vulnérabilités sociales, stress financiers, inégalités de santé, etc.), nous ne prétendons pas avoir analysé tous les tenants et aboutissants des pistes d'enjeux soumises à la consultation. Toutefois, d'emblée, nous appuyons les 4 orientations qui y sont proposées, à savoir :

- Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes;
- Renforcer le filet de sécurité sociale et économique;
- Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail;
- Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société.

Nous allons maintenant tenter de répondre aux questions formulées dans le document de consultation.

A. Y A-T-IL D'AUTRES ENJEUX ...?

La prévention de la pauvreté appelle certes un large travail sur le développement du potentiel des personnes et nous souscrivons aux objectifs du futur Plan d'action tels que le soutien des familles vulnérables, l'inclusion des aînés en situation de pauvreté, l'accès à la formation, aux services et programmes aux personnes pauvres, etc. Toutefois, nous sommes d'avis que **la prévention de la pauvreté comporte aussi un enjeu visant une «meilleure répartition de la richesse et la réduction des inégalités»**. Cela étant, le Plan d'action à venir pourrait contenir des objectifs ciblant d'autres niveaux d'intervention que celui des personnes elles-mêmes. Le MTESS est certes un acteur important mais non le seul acteur gouvernemental susceptible de contribuer à la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale. De même, les personnes, les familles, les quartiers ne sont généralement pas responsables des situations de pauvreté ou de marginalisation dans lesquelles ils vivent.

Nous reproduisons ici, en exemple, le point de vue de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur le lien qui existe entre l'emploi, le revenu et **la santé** :

L'emploi et le revenu sont des déterminants majeurs des ISS [inégalités sociales de santé]. Les effets délétères pour la santé face à la perte ou à la précarité de l'emploi sont clairement démontrés. Toute intervention étatique visant à contrer les ISS doit faire de l'emploi une priorité, car c'est principalement par l'emploi qu'une

amélioration des conditions de vie est possible. Non seulement l'emploi constitue l'un des principaux moyens de combler des besoins essentiels comme le logement et l'alimentation, mais il remplit des besoins sociaux importants dans les sociétés où il est la norme, c'est-à-dire l'insertion sociale, le sentiment d'appartenance et d'utilité, qui sont également des déterminants reconnus de la santé et du bien-être. Cependant, l'emploi en soi n'est pas une garantie de meilleure santé.

Pour permettre une véritable amélioration de la santé, l'emploi doit être bien rémunéré et non précaire. Or, depuis quelques années au Québec et dans de nombreuses autres sociétés occidentales, il y a une hausse du travail temporaire et atypique. Le nombre de travailleurs en situation de pauvreté est également en hausse. Par ailleurs, les contraintes physiques ou psychosociales liées à l'emploi peuvent être pathogènes comme les conditions physiques au travail, le faible contrôle sur les tâches, l'insuffisance d'appui des pairs et des supérieurs, la précarité ou l'insécurité de l'emploi ou un revenu insuffisant.

Les politiques visant à assurer de bonnes conditions de travail et à soutenir les personnes pour accéder à l'emploi ont donc le potentiel de réduire les ISS en améliorant autant des facteurs matériels que psychosociaux.

(INSPQ. 2014. Politiques publiques et santé. Avenues politiques : intervenir pour réduire les inégalités sociales de santé. Synthèse. P. 17)

À ce chapitre, nous faisons nôtres les pistes de solutions proposées par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES)⁵ :

- Augmenter le salaire minimum jusqu'au niveau nécessaire pour permettre aux personnes d'avoir un « revenu décent », c'est-à-dire de participer pleinement à la société et de sortir de la pauvreté ;
- Améliorer les protections offertes par les lois du travail et les services publics qui facilitent l'accès à l'emploi (par ex. : transport en commun, services de garde) ;
- Créer des emplois qui permettent d'intégrer les personnes exclues du marché du travail tout en répondant aux besoins des localités. Ces emplois doivent permettre de sortir de la précarité ;
- Accompagner les personnes avec souplesse et dans une perspective à long terme. L'intégration en emploi est le fruit d'une longue démarche. Les pratiques d'accompagnement sont indispensables pour assurer le succès des mesures d'intégration en emploi et pour garantir une sortie durable de la pauvreté et de l'exclusion sociale ;
- Prévenir le décrochage scolaire afin d'assurer une formation de base au plus grand nombre, tout en offrant aux personnes avec ou sans emploi des services de formation continue qui permettent de s'adapter aux changements fréquents du marché du travail actuel ;
- Reconnaître les expériences acquises à l'étranger et celles issues de l'engagement bénévole et de la participation citoyenne, car « il n'y a pas qu'à l'école qu'on puisse apprendre. Il n'y a pas non plus que

⁵ (Extraits de : Observatoire de la pauvreté et des inégalités du Québec. 2015. «Fiche de lecture – L'aide à l'emploi : pour une intégration durable», 6 pages <http://www.pauvrete.qc.ca/document/laide-a-lemploi-pour-une-integration-durable/>)

l'emploi salarié qui permette aux personnes de développer leurs compétences. Bien des engagements bénévoles et citoyens le font tout autant » ;

- Mettre de l'avant des mesures plus contraignantes pour les employeurs afin qu'ils embauchent des groupes de population qui sont victimes de discrimination ou qui ont plus difficilement accès à l'emploi.

Nous appuyons également les recommandations et le rappel contenus dans l'Avis «*La pauvreté au féminin*» en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine présenté aux partenaires de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale dans la région GIM à l'été 2012 par la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles, notamment :

- Mettre fin à la privatisation des services publics et du bien public (santé, éducation, énergie) et à l'augmentation des tarifs.
- Reconnaître et soutenir les personnes aidantes.
- «Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent (Charte des droits et libertés de la personnes (Québec), articles 1 et 45)».

B. QUELLES SONT LES PISTES PRIORITAIRES? POUVEZ-VOUS DONNER DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES?

À titre de priorités, nous appuyons sans réserve les recommandations suivantes du CCLPES et celles du Collectif pour un Québec sans pauvreté, que nous précisons en suggérant, à partir de notre expérience, des actions propres à bonifier le plan d'action gouvernemental :

- *Renforcer la capacité d'insertion et de maintien en emploi des personnes en offrant davantage de services d'accompagnement aux individus et aux entreprises ;*
Entre autres, nous souhaitons que les programmes de soutien à l'emploi et/ou à l'insertion à l'emploi soient offerts sur des durées minimales de 3 ans, renouvelables, et non pour des périodes si courtes qu'elles ne favorisent pas l'apprentissage et l'insertion sociale.

Nous souhaitons également que soit reconnue dans notre milieu et dans d'autres milieux de faible population, au moins une entreprise d'insertion sociale.

Nous souhaitons la création d'emplois valorisants (possiblement dans le secteur des services à la communauté), soutenus par des mesures progressives (de moyenne durée) de retour au travail (ex. : des emplois saisonniers avec un potentiel de retour au même travail d'une année à l'autre, emplois qui permettent une certaine spécialisation et valorisent les compétences acquises avec le temps, emplois qui peuvent comprendre des épisodes de formation, d'alphabétisation, ou autres activités de renforcement des capacités d'insertion sociale et de la motivation à contribuer au bien-être de la communauté.

Nous demandons plus de souplesse dans les critères qui régissent le nombre de participants dans l'offre de programmes de formation ou de réinsertion à l'emploi afin de tenir compte des réalités

des régions éloignées. Nous constatons que certaines initiatives et programmes ne peuvent se réaliser sur le territoire madelinot à cause du faible nombre de participants ou d'un manque d'adaptabilité. Nous proposons d'offrir davantage de malléabilité aux territoires ruraux ou éloignés afin d'ajuster les programmes de formation ou de réinsertion à l'emploi de façon plus cohérente à leur réalité. Et des mesures d'aide à l'accès aux programmes, tels aide aux frais de transport, frais de garde, etc.

- *Mieux soutenir l'offre de service actuelle des organismes communautaires en matière d'alphabétisation et de développement des compétences de base ;*

Entre autres, nous insistons pour le retour de véritables activités d'éducation populaire, d'information et de participation citoyenne.

Nous souhaitons un soutien et une promotion accrue de l'engagement collectif, tels les organismes sans but lucratif, les entreprises d'économie sociale et les coopératives.

- *Rehausser les protections publiques pour assurer à tous un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC);*

Constatant que «La maladie crée souvent la pauvreté», nous demandons des mesures de soutien financier, si la maladie frappe, pour les travailleurs à emplois précaires, pour les travailleurs autonomes et pour ceux qui n'ont pas les moyens de se couvrir d'une assurance-salaire.

Étendre la couverture de l'assurance maladie publique aux frais dentaires pour les adultes (incluant des services préventifs).

- *Réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches;*

Nous suggérons que le concept de «revenu annuel garanti» et de «redistribution des richesses» soient remis à l'ordre du jour de la réflexion gouvernementale à toutes les échelles, nationale, régionale et locale.

Nous demandons, comme pour le prix du lait, que les prix des certains autres aliments de base soient réglementés (œufs, céréales ou farines, certains fruits et légumes, etc.).

Nous demandons que les fruits, légumes et autres aliments produits localement puissent être accessibles à prix abordables dans le milieu. Contrer la concurrence entre la production locale (à échelle souvent PME ou artisanale) et la production de masse. Favoriser et soutenir le commerce de proximité.

Nous demandons aussi que les frais de transport pour raisons d'études ou de maladie fassent l'objet de crédit d'impôt pour notre région et pour les autres régions éloignées ou isolées.

Nous demandons le soutien des familles (répit et conciliation travail-famille) et l'insertion sociale des enfants et jeunes (5-21 ans) vivant avec des incapacités sévères par l'accompagnement individualisé dans les loisirs lors des grands congés scolaires.

Nous demandons la réduction de l'isolement social des adultes vivant avec des maladies chroniques par l'organisation et l'accès à des activités de loisirs adaptées.

Nous réclamons davantage de logements sociaux pour les personnes âgées, pour les personnes seules, pour les personnes vivant avec des handicaps ainsi que des aides financières à l'accès à la propriété pour les jeunes.

- *Fixer le salaire minimum de manière à ce qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté;*
- *Mettre en place une campagne sociétale visant à contrer les mythes sur la pauvreté et à réduire les préjugés envers les personnes qui vivent en situation de pauvreté;*
Nous souhaitons que soient aussi valorisés l'entraide et le bénévolat.
- *Améliorer de façon continue l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité*

En conclusion, nous demandons instamment le renouvellement de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale et nous souhaitons que le 3^{ième} Plan d'action gouvernemental prenne en compte les réalités du Québec rural, régional et, dans notre situation, insulaire. Nous remercions le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de nous avoir donné l'occasion de partager notre expérience de concertation. Nous souhaitons, que notre participation contribuera un tant soit peu à l'amélioration des conditions de vie aux Îles-de-la-Madeleine et dans les autres régions québécoises, nos concitoyens.

Si le MTESS souhaite rejoindre les membres de la Table de concertation sur la Pauvreté, elle peut s'adresser à madame Sylvie Sarrasin, porte-parole de la Table, ou à Hélène Chevrier, organisatrice communautaire, aux coordonnées suivantes :

ccim@tlb.sympatico.ca ou helene.chevrier.archipel@ssss.gouv.qc.ca.

Recevez, Madame, monsieur, notre collaboration et l'expression de nos sentiments distingués.

MERCI.

Membres de la Table de concertation sur la Pauvreté aux Îles-de-la-Madeleine ayant contribué et appuyé la rédaction de ce mémoire :

- Colette Langford, Maison à Damas
- Solange Turbide, Centre des femmes «La Sentinelle»
- Sylvie Sarrasin, Cuisine collective Îles-de-la-Madeleine
- Rachelle Leblanc, Centre communautaire L'Éclaircie
- François Miousse et André St-Onge, équipe de développement social (Action pauvreté et inclusion sociale)
- Joliane Cyr, Maison d'aide et d'hébergement L'Accalmie
- Jeanne Poirier, Centre d'action bénévole des Îles
- Damien Turbide, Maison de la famille L'Embellie
- Carmel Lapierre, Entraide communautaire des Îles inc.

- Dany Chiasson, Hommes & Gars
- Hélène Chevrier, CLSC / CISSS des Îles
- Christian Arsenault, Ré-Utîles
- *Note : Les membres de la Table de concertation sur la pauvreté aux îles-de-la-Madeleine qui sont également membres du personnel du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont exercé leur devoir de réserve vis à vis ce mémoire et ne doivent pas y être associés.*

c.c. Madame Brigitte Aucoin, directrice Commission scolaire des Îles
Madame Marie-Christine Benoit, directrice, bureau local Emploi Québec
Madame Yvette Fortier, présidente directrice générale CISSS des Îles
Madame Rose-Elmonde Clarke, maire de Grosse-Île
Monsieur Germain Chevarie, député à l'Assemblée nationale
Monsieur Jonathan Lapierre, président, Agglomération des Îles

ANNEXE 1.

TABLE DE CONCERTATION SUR LA PAUVRETÉ AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

C'est en 1993 que des représentants d'organismes du milieu, confrontés à la multiplication des demandes d'aide alimentaires et autres, ont partagé une réflexion sur la pauvreté aux îles et ont décidé d'entreprendre des actions concertées dans ce domaine.

MANDATS DE LA TABLE

- ❖ Regrouper les organismes directement ou indirectement concernés par le problème de la pauvreté sur le territoire;
- ❖ Se donner, par le biais d'information et d'échanges, la meilleure connaissance possible :
 - de la pauvreté dans le milieu et ses causes
 - des ressources utilisées pour la prévenir
 - des interventions s'avérant les plus efficaces dans ce domaine pour aider les personnes à s'en sortir;
- ❖ Influencer les organismes-membres, par le biais de leur délégué, de façon à ce qu'ils intègrent dans leurs interventions les pratiques jugées pertinentes par la Table;
- ❖ Faire connaître à la population, dans une optique de démystification, la réalité de la pauvreté dans notre milieu;
- ❖ Supporter des initiatives liées à la lutte à la pauvreté.

H. MEMBERSHIP

La Table de concertation Pauvreté regroupe les organismes qui sont préoccupés par les personnes en situation de pauvreté. En 2015, les membres de la Table regroupent les organisations suivantes :

- Aide juridique
- Centre d'action bénévole
- Centre communautaire L'Éclaircie
- Commission scolaire des Îles
- CSSS des Îles :
- Cuisine collective Îles-de-la-Madeleine
- Carrefour-Jeunesse-Emploi
- Emploi-Québec
- Entraide communautaire des Îles
- Fonds d'entraide de Grande-Entrée
- Hommes & Gars
- Maison de la famille L'Embellie
- Maison à Damas
- Maison d'hébergement l'Accalmie
- Municipalité des Îles
- Ré-Utiles

Ce membership n'est pas fermé, et la Table pourra décider d'inviter tout organisme dont elle juge les mandats pertinents à la problématique. De plus, les membres de la Table pourront inviter à leurs rencontres d'autres organismes pouvant contribuer à l'enrichissement des discussions ou à l'avancement de certains dossiers.

